

BILENDI

Société Anonyme

Au capital de 365.702,32 euros

Siège social : 4, rue de Ventadour - 75001 Paris

428 254 874 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux lois et aux statuts de la société **BILENDI** (la « **Société** » ou « **Bilendi SA** ») à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe (tel que ce terme est défini ci-après) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ECOULE – PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

L'année 2023 a été marquée par une activité irrégulière et un manque de visibilité sur les affaires.

Mais elle s'est aussi caractérisée par l'exécution d'un plan produit ambitieux en matière de technologie et d'innovation, avec le lancement à mi-année d'une nouvelle version de Bilendi Discuss, intégrant BARI (Bilendi Artificial Research Intelligence) développée à partir de ChatGPT ainsi que son IA interne, ou encore le lancement en septembre 2023 d'une nouvelle offre « Niche Sampling » qui permet d'interroger des audiences de niche dans le monde entier grâce à l'échantillonnage sur les réseaux sociaux.

A. Le Groupe

Les sociétés dans le périmètre de consolidation pour l'exercice 2023 sont les suivantes (le « **Groupe** ») :

- Bilendi SA,
- Bilendi Technology SARL,
- Bilendi Ltd,
- Bilendi Gmbh,
- Bilendi A/S avec ses deux filiales Bilendi AB et Bilendi OY,
- iVOX BVBA,
- Bilendi Srl (ex VIA! Srl),
- Bilendi España SL,
- Bilendi Services Limited,
- Dateos SARL,
- Badtech SAS,
- Fabuleos SAS,
- Bilendi Schweiz AG,
- 2WLS SA, filiale marocaine dans laquelle la participation de Bilendi SA est de 51 %,
- Respondi Ltd, filiale de Bilendi Gmbh,
- Bilendi B.V.

L'ensemble des sociétés du Groupe étant contrôlées de manière exclusive, elles ont toutes été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe est par ailleurs intégré fiscalement en France. Le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés Bilendi SA, Bilendi Technology SARL, Dateos SARL, Fabuleos SAS et Badtech SAS.

Concernant les autres sociétés du Groupe, il n'y a pas d'intégration fiscale dans la mesure où les sièges

sociaux de ces sociétés ne sont pas situés en France.

Bilendi a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires consolidé de 62,7 M€, en hausse de +2,0% par rapport à 2022 (+2,7% à taux de change constant). Cette performance est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit après 2 années 2021 et 2022 de croissance remarquable, respectivement de +29% et +39,5%.

En 5 ans, depuis 2019, la Société a ainsi quasiment doublé son chiffre d'affaires passant de 32,4 M€ à 62,7 M€ (x1,9), représentant une croissance annuelle moyenne pondérée (CAGR) de 18%.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 du Groupe que nous soumettons à votre approbation sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont subi aucune modification majeure par rapport à l'exercice précédent.

Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'est élevé à 62.732.302 euros contre 61.478.069 euros lors de l'exercice précédent ;
- les produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 62.847.560 euros contre 61.942.020 euros lors de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation consolidées se sont élevées à (58.013.668) euros contre (55.735.420) euros lors de l'exercice précédent.
Les dotations aux amortissements 2023 intègrent pour un montant de 1.125.453 euros, l'amortissement de la partie du prix d'acquisition de Respondi qui a été allouée en 2023 sur des actifs incorporels, contre 1.247.627 euros en 2022 ;
- le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 4.833.892 euros contre 6.206.600 euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs le résultat financier est négatif à (418.164) euros, le résultat exceptionnel est négatif à (528.836) euros alors que la charge d'impôts s'élève à (1.236.248) euros ;

L'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 2.802.061 euros contre un bénéfice net comptable de 3.912.675 euros lors de l'exercice précédent.

B. La Société

Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 19.095.724 euros contre 17.488.456 euros lors de l'exercice précédent ;
- les produits d'exploitation se sont élevés à 20.554.538 euros contre 18.692.867 euros lors de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation se sont élevées à 20.374.603 euros contre 18.355.798 euros lors de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 179.935 euros contre 337.069 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier positif de 5.411.004 euros qui intègre notamment des dividendes reçus à hauteur de 4.164.273 euros et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation des titres de participation ou des comptes courant des filiales pour un montant net positif de 1.510.160 euros, du résultat exceptionnel négatif de (228.570) euros et d'un produit d'impôt de 435.224 euros, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net comptable de 5.797.592 euros contre un bénéfice net comptable de 2.329.283 euros lors de l'exercice précédent.

Les bons résultats de Bilendi Limited ont permis de reprendre la totalité du solde de provision pour dépréciation qui s'élevait à 1.000.000 euros. La poursuite des bons résultats de Badtech SAS a permis de reprendre la provision pour dépréciation sur titres à hauteur de 260.160 euros et de reprendre la provision pour dépréciation sur compte courant à hauteur de 250.000 euros.

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré un environnement incertain, le Groupe reste confiant pour maintenir une trajectoire de croissance en 2024 en capitalisant sur ses fondamentaux solides :

- Une position de leader européen, parmi les 3 acteurs incontournables en Europe ;
- Une forte empreinte internationale avec 13 bureaux commerciaux en Europe ;
- Une offre technologique élargie, notamment vers les études qualitatives et de nouvelles fonctionnalités basées sur l'intelligence artificielle ;
- Des panels propriétaires parmi les plus robustes en Europe, constitués de plus de 2,5 millions de membres ;
- Une plateforme technologique unique ;
- Un portefeuille de plus de 1 700 clients diversifiés et fidèles.

Le Groupe réaffirme ainsi son ambition d'atteindre à l'horizon 2026 un chiffre d'affaires de 100 M€, et un EBITDA de 20 à 25% du chiffre d'affaires, soit de 20 à 25 M€, associant développement organique et acquisitions ciblées.

IV. ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société a poursuivi ses activités de recherche et de développement de nouvelles solutions informatiques et de développement des produits existants. Les coûts associés sont généralement passés en charges de l'exercice. Certaines dépenses de développements conduisant à la réalisation de logiciels commercialisés ou d'outils destinés à être utilisés sur le long terme, sont capitalisées en immobilisations incorporelles.

V. EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

A. La Société

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, que la situation financière de la Société, au regard du volume et la complexité des affaires est saine.

En décembre 2023, la Société a souscrit un nouvel emprunt pour un montant de 2.700.000€ auprès de la Banque Société Générale, sous la forme d'un Prêt Participatif de Relance.

Les principaux risques et incertitudes auxquels Bilendi SA pourrait être confrontée sont les suivants :

- Risque d'une augmentation du coût de recrutement des membres
- Risques liés à l'environnement concurrentiel
- Risque d'une concurrence sur les prix dans le marché de la fidélisation CRM et des services pour les études
- Risque du non-renouvellement de contrats importants
- Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs clés
- Risques liés au marché internet et aux technologies liées
- Risques liés au marché du mobile et aux technologies liées
- Risques de dépendance aux clients et/ou aux fournisseurs
- Risques de défaillance de paiement des clients
- Risques techniques, informatiques et cyber-attaques
- Risques liés à la protection et sécurisation des données personnelles
- Risques liés aux incertitudes liés aux effets du BREXIT
- Risques liés à des épidémies telle celle du Coronavirus
- Risques liés à des changements significatifs de réglementation.

Délais de paiement :

En application des dispositions prévues aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients de la Société, nous vous donnons ci-après le détail des factures fournisseurs et clients non réglées au 31 décembre 2023 dont le terme est échu en nombre et en montant :

		0 jour (indicatif)	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	90 jours et plus	Total
Dettes fournisseurs	Nombre de factures	275	1 763	12	14	255	2 319
	Montants HT	1 060 571 €	336 153 €	180 769 €	199 514 €	663 526 €	2 440 532 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		9,8%	3,1%	1,66%	1,8%	6,1%	22,5%

Les délais de paiement utilisés sont les délais contractuels

Créances clients	Nombre de factures	480	279	149	36	678	1 622
	Montants HT	3 896 921 €	1 012 548 €	536 287 €	98 281	1 818 552 €	7 362 589 €
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice		20,4%	5,3%	2,8%	0,5%	9,5%	38,6%

B. Le Groupe

La situation financière du Groupe est saine. Il dispose d'une trésorerie de 13,3 millions d'euros. Bilendi a souscrit divers emprunts dont le solde se monte au 31 décembre 2023 à 14,0 millions d'euros.

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 35.7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté sont identiques à ceux exposés ci-avant pour la Société.

VI. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

1) Répartition du capital social et des droits de vote des actions inscrites au nominatif

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après au meilleur de notre connaissance l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois-dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huitième ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2023 :

- Au 31 décembre 2023, Monsieur Marc Bidou détenait, comme au 31 décembre 2022, directement ou indirectement, plus du dixième du capital. Au 31 décembre 2023 il détenait, comme au 31 décembre 2022, plus du cinquième des droits de vote.

2) Modifications du capital social intervenues au cours de l'exercice écoulé

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
Actions composant le capital social en début d'exercice	4.555.279	0,08	364.422,32
Actions annulées au cours de l'exercice écoulé	-	-	-
Actions émises au cours de l'exercice écoulé	16.000	0,08	1.280,00
Actions composant le capital en fin d'exercice	4.571.279	0,08	365.702,32

16.000 nouvelles actions ont été émises au cours de l'exercice suite à l'exercice de stock-options et/ou suite à l'attribution définitive d'actions gratuites.

3) Actions achetées ou vendues par la Société en application des dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé, en application des dispositions

des articles L. 22-10-62 et suivants du code de commerce, aux opérations suivantes sur ses propres actions :

- Actions achetées ou vendues dans le cadre du contrat de liquidité :
 - o 80.115 actions ont été achetées au cours moyen de 16,58 euros ;
 - o 79.248 actions ont été vendues au cours moyen de 16,25 euros.

Au 31 décembre 2023, la Société détenait dans le cadre dudit contrat de liquidité 21.609 de ses propres actions de 0,08 euro de nominal pour une valeur brute et nette de 284.320 euros.

- Actions achetées ou vendues dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) : au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022, la Société détenait 5.000 actions achetées dans le cadre du programme de rachat.

4) Approbation des rapports complémentaires du conseil d'administration et du commissaire aux comptes

- Néant

VII. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

1) Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous avons établi un rapport spécial afin de vous rendre compte des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

2) Attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, nous avons établi un rapport spécial afin de vous rendre compte des attributions d'actions gratuites dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-4 du code de commerce.

3) Seuil de participation des salariés au capital social

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions détenues directement par des salariés, à l'issue d'une attribution gratuite était de 106.809 (soit 2,3 % du capital).

VIII. OPERATIONS EFFECTUEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouvez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier au cours de l'exercice écoulé :

Date de l'opération	Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)
11 avril 2023	Marc Bidou	Action	Attribution Actions Gratuite	15.000	=

IX. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) Résultats des filiales et participations de la Société

Vous trouverez dans le tableau annexé aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les principales informations financières des filiales et participations de la Société dont l'activité est exposée ci-avant.

2) Prises de participations significatives et prises de contrôle au cours de l'exercice écoulé

Néant

3) Cessions de participations

Néant.

4) Aliénations d'actions et participations croisées

Néant.

5) Sociétés contrôlées – autocontrôle

Bilendi SA contrôle les sociétés suivantes : Bilendi Technology S.A.R.L (100 %), Dateos S.A.R.L. (100 %), Bilendi Ltd (100 %), Fabuleos SAS (100 %), Bilendi GmbH (100%), Badtech SAS (100 %), Bilendi A/S (100%), Bilendi AB (100%), Bilendi OY (100%), Bilendi Services Limited (100%), iVOX BVBA (100%), Bilendi Srl (ex VIA! Srl) (100%) , Bilendi España SL (100%), Bilendi Schweiz AG (100%), Bilendi BV (100%) et 2WLS SA (51%).

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre Société.

6) Succursales

Néant.

X. PRESENTATION DES COMPTES - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

1) Présentation des comptes sociaux

Nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

2) Proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils vous sont présentés se soldant par un bénéfice net de 5.797.592 euros que nous proposons d'affecter en totalité

- à hauteur de 128 euros à la réserve légale ;

- à hauteur de 5.797.464 euros au poste « Report à nouveau ».

3) Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

4) Charges et dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons le montant global des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 39 4° du code général des impôts est nul pour l'exercice écoulé.

En conséquence, nous vous demandons de prendre acte de ce fait.

5) Charges et dépenses de lobbying

Nous vous informons que la Société n'a engagé aucune action de lobbying au cours de l'exercice écoulé.

6) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XI. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de son obligation de fournir à l'assemblée générale des actionnaires un rapport sur

le gouvernement d'entreprise, et conformément à la possibilité qui lui est offerte, le conseil d'administration a fait le choix de présenter les informations nécessaires, définies à l'article L225-37-4 du code de commerce, au sein du rapport de gestion dans le présent paragraphe.

1) Liste des mandats sociaux ou fonctions exercées

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 alinéa 3 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après (Annexe 2) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

2) Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et à l'article L. 225-37-4 du code de commerce

Nous avons donné à votre commissaire aux comptes les indications utiles pour lui permettre de présenter son rapport spécial que lui prescrit d'établir l'article L. 225-38 du code de commerce et vous soumettons un projet de résolution relative à l'approbation de ce rapport.

Eu égard aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du code de commerce, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales est fournie en Annexe 3.

3) Compte rendu des délégations consenties par les assemblées d'actionnaires au conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 est annexé au présent rapport. Ce tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé (Annexe 4).

4) Présidence et Direction Générale

Nous vous rappelons qu'aux termes des décisions en date du 15 juin 2021, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions légales et aux stipulations des statuts, de renouveler son option pour le cumul des fonctions de Présidence du Conseil d'administration et de Direction Générale. Il a, en outre, décidé de renouveler le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Marc Bidou pour la durée de son mandat d'administrateur.

5) Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons avec tristesse que Monsieur Emmanuel Brizard est décédé au début de l'année 2024.

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de Marc Bidou et Monsieur Philippe Guérinet courent jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Petco court jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à laquelle ce rapport est adressé. Il conviendra donc de décider de son éventuel renouvellement.

Nous vous rappelons que le mandat d'administrateur de Madame Caroline Noublanche court jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

6) Administrateurs indépendants

Madame Caroline Noublanche, Messieurs Eric Petco et Philippe Guérinet n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et étant dépourvu de liens d'intérêt particulier, notamment avec un actionnaire significatif, ont chacun la qualité d'administrateur indépendant.

7) Rémunération des administrateurs

Nous vous proposons d'allouer une somme de 100.000 euros aux administrateurs à titre de rémunération pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2024. Cette rémunération pourra être versée à compter de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le

31 décembre 2023 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

8) Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire et BEAS, commissaire aux comptes suppléant courent jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à laquelle ce rapport est adressé

Nous vous rappelons que le mandat de Becouze, commissaire aux comptes titulaire court jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

XII. PRETS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier, modifié par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, nous vous informons que la Société n'a conclu aucun prêt interentreprise de moins de trois ans avec des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU FAISANT APPARAÎTRE LES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE CHACUN DES EXERCICES CLOS AU TITRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Capital en fin d'exercice					
Capital social	329 321	340 114	360 302	364 422	365 702
Nombre d'actions ordinaires	4 116 517	4 251 427	4 503 779	4 555 279	4 571 279
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (HT)	9 785 829	10 613 658	12 779 986	17 488 456	19 095 724
Résultats av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 610 819	2 510 109	4 226 256	3 811 015	6 367 640
Impôts sur les bénéfices	- 185 671	- 227 852	- 89 049	- 161 329	- 435 224
Participation des salariés					
Résultats ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 770 817	1 088 765	4 938 969	2 329 283	5 797 592
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,35	0,54	0,92	0,80	1,30
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,43	0,26	1,10	0,51	1,27
Dividende attribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	38	39	44	56	62
Montant de la masse salariale	2 600 279	2 793 465	3 217 020	4 325 398	4 522 553
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc.oeuvres)	1 172 753	1 239 493	1 435 653	2 024 345	2 047 816

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCÉES AU TITRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL DANS TOUTE SOCIÉTÉ (« Société Concernée ») PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Dirigeants et associés de la société			Fonctions exercées et intérêts détenus d'autres sociétés y compris les étrangers et les sociétés du groupe			
Fonctions exercées dans la société	Nom, prénom, date de naissance	Fonctions salariées	Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
			Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Ville, pays du siège social	
Président du conseil d'administration Directeur Général	Marc BIDO 18/05/1966		Bilendi S.A.	S.A.	Paris- France	P- DG
			Dateos	SARL	Paris – France	Gérant
			Bilendi Ltd	Limited	Londres – GB	Chairman administrateur
			Fabuleos	SAS	Paris - France	Président
			2WLS	SA	Casablanca - Maroc	Administrateur
			Bilendi Gmbh	Gmbh	Berlin – Allemagne	Geschäftsführer
			Badtech	SAS	Paris – France	Président
			Bilendi A/S	A/S	Odense – Danemark	Chairman of the board
			Bilendi AB	AB	Stockholm – Suède	Styrelseordförande
			Bilendi OY	OY	Helsinki – Finlande	Ordförande
			Bilendi Services	Limited	EBENE – Ile-Maurice	Directeur
			Bilendi BV	BV	Amsterdam – Pays-Bas	Chairman of the board
			iVOX	BVBA	Louvain – Belgique	Gérant
			BILENDI ESPAÑA	SL	Madrid - Espagne	Administrador
BILENDI SCHWEIZ	AG	Zurich - Suisse	Administrateur			
Bilendi Srl	Srl	Milan - Italie	Administrateur			
Respondi Ltd	Limited	Londres -Angleterre	Director			
ARTANI	SAS	Paris- France	Président			
Administrateur	Philippe GUERINET 21/12/1966		Maydream, Inc	Incorp'd	Hoboken (NJ)	Administrateur /Trésorier
Administrateur	Eric PETCO 05/04/1960		Groupe Skillandyou	SAS	Montrouge (FR)	Président
			Sorec	SARL	Montrouge (FR)	Gérant
			HSK	SAS	Montrouge (FR)	Président
			SHY	SAS	Montrouge (FR)	Président
Administrateur (décédé)	Emmanuel BRIZARD 17/11/1948		Néant			
Administrateur	Caroline NOUBLANCHE 13/07/1976		APRICITY FERTILITY SPAIN	S.L.	Madrid - Espagne	Director
			WOOM FERTILITY–	SL	Madrid – Espagne	Director
			WOOM HEALTH FOOD	SARL	Sofia – Bulgarie Paris –	Director
			APRICITY APRICITY Fertility UK	SAS Ltd	France Warwick – GB	Présidente Director

ANNEXE 3

LISTE DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

NOUVELLES CONVENTIONS

Personne morale ou physique co-contractante	Dates		Conventions	Montants €
	CA ayant autorisé la convention	Contrat	Objets, conditions et rémunérations, etc.	Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice
NEANT				

ANCIENNES CONVENTIONS DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Personne morale ou physique co-contractante	Dates		Conventions	Montants €
	CA ayant autorisé la convention	Contrat	Objets, conditions et rémunérations, etc	Produits et charges comptabilisés pendant l'exercice
NEANT				

ANNEXE 4

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant initialement autorisé (le cas échéant, solde du montant autorisé après utilisations des délégations par le conseil d'administration)	Utilisation des délégations par le conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé	Montant utilisés / nombre de titres émis / souscrits
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2022 11ème résolution	Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de consentir 80.000 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (« Options 2022 »).	Nombre maximum de titres : 80.000 (solde : 80.000) Montant nominal maximum : 6.400 euros Autorisation valable jusqu'au 26 août 2025.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2023 12ème résolution	Délégation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.	Montant nominal maximum (augmentation de capital) : 160.000 euros Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 euros Autorisation valable jusqu'au 13 août 2025.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2023 16ème résolution	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de tout ou partie des primes, réserves, bénéfices ou autres.	Montant nominal maximum : 50.000 euros Autorisation valable jusqu'au 13 août 2025.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2023 18ème résolution	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital au profit des salariés.	Montant nominal maximum : 18.200 euros Autorisation valable jusqu'au 13 août 2025.	Néant	Néant